

MODALITES D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012 - 2013

CONSTITUTION DU DOSSIER – A DEPOSER AU COLLEGE

DOCUMENTS A REMPLIR : (à télécharger ou à retirer au secrétariat)

- La fiche élève (**document B**)
- La fiche responsables (**document C**)

DOCUMENTS A FOURNIR :

- Photocopie des résultats de l'année précédente.
- Photocopie des résultats du 1^{er} trimestre de l'année en cours.
- Photocopie du livret de famille (toutes les pages).
- Photocopie en cas de jugement de divorce.

Le dossier est à déposer au secrétariat dès réception des bulletins du 1^{er} trimestre.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

SUITE DONNEE AU DOSSIER

I – Si la candidature est retenue, un rendez-vous sera pris avec le Chef d'Etablissement à partir du mois de janvier.

II – Si le dossier est mis sur une liste d'attente, un courrier vous sera adressé dès le mois d'avril.

III – En cas de refus d'inscription, la décision vous sera notifiée par écrit le plus rapidement possible.

INSCRIPTION DEFINITIVE

Après acceptation du dossier et à l'issue du rendez-vous avec le chef d'établissement, il vous sera demandé :

- une participation de 25 € pour frais de d'inscription,
- un acompte sur la contribution familiale (100 €),
- la convention de scolarisation signée.